

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Autorisation de recherche minière (ARM) C		
, tatorisation de reciterene miniere (rium) e		
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SMSE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	NO Consulting représenté par Nicolas OSTORI	ERO
RCS / SIRET 3 9 8 5 2 2 0	3 7 0 0 0 5 8 Forme juridique	SAS
, <u> </u>		
loiane	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 12 dimensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
	Caractéristiques du projet au regard des	s seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au	
28 - Exploitation minière	Ouverture de travaux de recherche de mines.	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	ı formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	tuels travaux de démolition	
Recherche d'un gisement aurifère alluvion	naire.	

4.2 Objectifs du projet
ARM : Prospection mécanisée en vue de la recherche d'un gisement aurifère alluvionnaire.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Les trois secteurs considérés se trouvent sur un affluent, rive gauche, de la partie amont du bassin versant de la crique Amadis. La pelle excavatrice sera stationnée au niveau de la base vie de la société SMSE SAS titulaire de l'AEX n°19/2019. Elle rejoindra les secteurs de recherche par l'utilisation de layons de prospection existant ouverts par d'autres opérateurs miniers dans le cadre de travaux de prospection antérieurs (2018 et 2019).
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
L'acheminement de la pelle excavatrice pour accéder à la zone d'étude se fera donc par l'intermédiaire de l'utilisation de pistes minières (SMSE / 7,1 km - SGTS / 6,7 km), d'un tronçon de la piste de Bon Espoir (11,7 km), d'anciens layons de prospection créés en 2019-2020 (4,4 km). A partir du réseau de layons préexistants, la société utilisera le réseau de layons de prospection ouverts par la société GIGAMINES (7,8 km). La distance totale parcourue sur ce réseau de voies d'accès sera d'environ 37,7 km. La société construira un camp provisoire où il sera aménagé une drop zone (40x40 m). 25 profil-puits seront ouverts et sondés. Les puits auront une surface moyenne de 4 m² et une profondeur oscillant entre 2 m et 3m. Tous les puits seront rebouchés après échantillonnage. 8 points de franchissement de biefs sont prévus sur le tracé emprunté. Mode de franchissement : Des troncs seront disposés dans l'axe du lit mineur, après franchissement, les troncs qui n'auront pas été en contact avec le fond du lit mineur seront retirés. 5 personnes constitueront l'équipe de travail.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)							
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). cf. Note de la DEAL sur la nouvelle procédure d'ARM du 28.12.2016, l'ARM vaut : 1° Consentement de l'ONF à réaliser des travaux de recherche minière sur le domaine forestier privé de l'Etat prévu à l'article L.121-1 du code minier, 2° Déclaration d'ouverture de travaux miniers prévue à l'article L.162-10 du code minier, 3° Déclaration au titre des articles L.214-3 du code de l'environnement sur le périmètre qu'elle couvre. En parallèle est établie la déclaration au titre de la loi sur l'eau relative aux articles L.214-1 à L214-6 du code de l'environnement en rapport avec l'acheminement du matériel lourd de prospection jusqu'au périmètre couvert par l'autorisation de recherche minière.							
4.5 Dimensions et caractéristiques du r	projet et superficie globale de l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées					
	deurs caractéristiques	Valeur(s)					
L'ARM correspond à trois secteurs rectangulaires (2 km de long pour 500 m de large). 3 km²							
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long ° _	'" Lat°'"_					
Crique Amadis Sud-Est Commune de SAINT LAURENT DU MARONI	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Long ° ' " Lat ° ' " Point d'arrivée: Long ° ' " Lat ° ' " Communes traversées: Commune de Saint Laurent du Maroni uniquement. Les coordonnées géographiques du projet sont indiquées sur le plan de localisation figurant en annexe n°3.						
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X							
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Commune de SAINT LAURENT DU MARONI
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRI, Plan de Prévention des RIsques Inondation de la commune de Saint Laurent du Maroni. Prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Consommation d'eau par prélèvement dans le lit mineur (eau de boisson et eau de vaisselle). 5 personnes. durée des travaux : 20 jours. Le prélèvement d'eau sera négligeable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		L'impact sur le milieu terrestre se résumera à la seule utilisation de layons de prospection préexistants sur une distance de 12,2 km. et en l'ouverture de 25 profil-puits. Cela entraînera le déforestage sommaire d'arbres d'un diamètre inférieur à 30 cm qui occasionnera la dégradation ponctuel d'habitats pour la faune et pour la flore. L'impact sur le milieu aquatique se résumera à 8 points de franchissement de biefs (destruction de zones de frayères d'une surface de <200 m²). Le projet n'aura pas d'incidence sur la continuité écologique.
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	La commune de Saint Laurent du Maroni n'a pas de PPRT.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	Le PPRI de la commune de Saint Laurent du Maroni ne concerne que la zone littorale de la ville de Saint Laurent du Maroni.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Les déplacements seront du fait de la pelle excavatrice qui opérera sur un linéaire de 12,2 km (anciens layons de prospection).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Le bruit sera généré par la pelle excavatrice. Les travaux s'effectueront la journée entre 7 h et 16 h. La nuisance sonore sera du fait des déplacements ou travaux quotidiens de la pelle excavatrice pendant une durée de 20 jours.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	X	La pelle excavatrice en mouvement génèrera des vibrations en surface du sol sur quelques mètres dans un faible rayon d'action. Le projet dans son ensemble induira des vibrations de faible intensité.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	×	Le camp provisoire sera éclairé la nuit (lampes électriques). Les émissions lumineuses seront faibles de l'ordre de quelques mètres en rapport avec la proximité de la lisière de la forêt. Les émissions lumineuses seront négligeables.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'échappement de la pelle excavatrice en fonctionnement. L'émission de gaz d'échappement répondront aux normes CE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les rejets liquides correspondront aux eaux de toilette et de vaisselle déversées dans le milieu naturel. Les rejets liquides seront d'un faible niveau.
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Production d'ordures ménagères. - Déchets biodégradables (20kg). Ils seront enterrés sur place. - Déchets plastiques (emballage) et métalliques (boîtes de conserves), 10 kg. Ils seront évacués du site vers une décharge. La production de déchets sera faible.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
Cadre de vie / Population			×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décriv			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identifi	iées au	ı 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	squels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le franchissement des biefs fait l'objet d'une déclaration et d'une autorisation de la Police de l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6. Les incidences et les mesures compensatoires y seront décrites.

Les puits de prospection seront rebouchés et leur surface régalée.

Le camp provisoire sera démontés en fin de mission.

Les déchets plastiques et métalliques seront évacués vers une décharge.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en zone 3 du SDOM.

Cette mission de recherche n'engendrera pas l'ouverture de layons de prospection mais la simple utilisation de ceux déjà existants.

L'ouverture des profils de prospection n'engendrera qu'un faible déforestage sur un linéaire relativement restreint.

Le franchissement des biefs correspondra aux exigences de la réglementation (loi sur l'eau).

Sur la base de tous les éléments de description fournis, il apparait que notre projet de recherche ne nécessiterait pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

	8.1 Annexes obligatoires								
Objet									
-	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnair non publié ;	e»- X							
1	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	'agir 🗵							
;	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des p de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dar paysage lointain;								
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c) 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement projet de tracé ou une enveloppe de tracé;								
ļ	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire seloi évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	(100 n les 🗵							
(Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dan autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le proje susceptible d'avoir des effets.								

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°1: Document CERFA n°14734- non publié.

Annexe n°2: Plan de situation des trois secteurs de recherche sollicités à l'échelle 1/500.000ème.

Annexe n°3 : Plan de localisation des trois secteurs de recherche sollicités à l'échelle 1/50.000ème faisant figurer les coordonnées UTM N22 système géodésique RGFG95.

Annexe n°4: Photographies satellites de la zone d'étude.

Annexe n°5: Plan de pénétration en rapport avec le projet (échelle 1/40.000ème).

Annexe n°6: Plan de situation par rapport au zonage du SDOM (échelle 1/100.000ème).

	9. Engagement et sig	nature
Je certifie sui	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à	Matoury	le, 26 octobre 2020
Signature	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus	Nicolas OSTORERO